



REGLEMENT : CHAMPIONNAT SCOLAIRE, LIGUE POITOU-CHARENTES

1. Préambule

Le championnat scolaire se déroule en deux étapes :

- a) Phase départementale, avec l'objectif d'avoir un maximum de participants
- b) Phase académique, avec l'objectif de faire participer le plus grand nombre d'établissements

Les correspondants scolaires départementaux avec le correspondant scolaire de la ligue, coordonnent leurs actions pour informer, organiser et veiller au bon déroulement des compétitions.

2. Description

2.1 Phase départementales

La phase départementale donne accès à la finale académique et elle est organisée avant le 31 janvier.

2.2 Phase académique

La phase académique donne accès à la finale nationale et elle est organisée avant le 31 mars.

3. Phase départementale

3.1. Organisation

Elle est organisée par type d'établissement :

- Ecoles élémentaires et maternelles
- Collèges
- Lycées

Chaque joueur représente son établissement. Il est souhaitable de faire apparaître le nom de l'établissement scolaire à la place de celui du club FFE.

3.2. Déroulement des rencontres

Cette phase est considérée comme individuelle.

La cadence de jeu est soit 15 mn chacun au KO ou une cadence Fisher équivalente. Le système suisse intégral en 5 rondes minimum est choisi, piloté par un Arbitre Fédéral (AF3 au moins).

4. Phase académique

4.1. Qualification des équipes

4.1.1. Toutes les écoles et les collèges qui ont aligné 8 joueurs dont au moins 2 garçons et au moins 2 filles qualifient une équipe pour la phase académique. Pour les lycées, 4 joueurs sont nécessaires pour la qualification d'une équipe.

Le repêchage des écoles et collèges peut être envisageable uniquement pour les équipes mixtes de 7 joueurs. Pour les lycées, le repêchage est envisageable pour une équipe de 3 joueurs.

4.1.2. Aucun mode de répartition n'est nécessaire en accord avec le point 4.1.1 pour fixer le mode de répartition des équipes entre les différents Comités départementaux.

4.1.3. Le nombre maximum d'équipes par établissement est fixé à 2.

4.2. Constitution des équipes

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir au directeur du championnat une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel).

4.3. Organisation

Les finales académiques se déroulent en 3 tournois : écoles, collèges et lycées. Ceux-ci sont organisés en 5 rondes minimum, à la cadence de 15 min KO par joueur (ou une cadence Fischer équivalente). Le système suisse, toutes rondes ou Molter sera choisi en fonction du nombre d'équipes.

L'arbitre principal doit être AF3 minimum. Il est fortement recommandé de prévoir un arbitre adjoint supplémentaire par groupe de 8 équipes.